



# ***Construction d'un centre aqualudique sur la commune de Chambéry***

***Avenant n° 1 au marché F17096***

*Février 2020*

## ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n° 2017-018A du Bureau du [REDACTED],

## ET D'AUTRE PART

L'entreprise Métalleries du Forez Ets BLANCHET, située Avenue Louis Lépine – ZI de VAURE – 42600 Montbrion, représentée par M. Jacques BLANCHET, Président de Métalleries du Forez Ets Blanchet,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le marché de travaux notifié en décembre 2017 à l'entreprise Métalleries du Forez Ets Blanchet a pour objet la réalisation des travaux relatifs au **Lot n° 5 « Menuiseries extérieures »** du marché de construction d'un centre aqualudique sur la commune de Chambéry.

### ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier, qui ont fait l'objet de prix nouveaux et d'ordres de service :

- Prise en compte de diverses adaptations techniques visant à améliorer l'exploitation de l'équipement :
  - Mise en place d'une porte fenêtre double dans le mur rideau de la halle bassin à la place de celle simple prévue initialement pour une meilleure accessibilité (Ordre de Service n° 5).

4 289,45 € HT
  
- Prise en compte de diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
  - Application de vitrophanie sur l'ensemble des menuiseries en aluminium en accord avec la législation sur la signalisation des surfaces vitrées (Ordre de Service n° 16).

3 838,71 € HT
  - Ajout d'une porte dans le mur rideau du SPA pour une mise en conformité avec la réglementation incendie (Ordre de Service n° 7).

3 975,69 € HT
  - Suite à la modification des vestiaires du personnel, un châssis intérieur au niveau du mur nord de la halle des bassins a été supprimé (Ordre de Service n° 9).

-9 552,86 € HT
  - Fourniture et pose de capteurs de position sur les ouvrants de la halle des bassins en complément de la Gestion Technique Centralisé (Ordre de Service n° 8).

2 922,78 € HT
  - Adaptation et modification des équipements des portes avec contrôle d'accès pour une mise en conformité avec le SSI (Ordre de Service n° 15 et 16).

4 510,17 € HT
  - Diverses modifications sur le bâtiment 3 tel que changement du type d'ouvrant sur le snack et suppression d'une paroi en verre dans l'espace intérieur de la cuisine (Ordre de Service n° 13).

-5 459,62 € HT

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 4 524,32 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 0,71 %.

### **ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ**

L'article 3.1 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	640 000,00
Montant de l'avenant n° 1	4 524,32
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	<b>644 524,32</b> <b>+ 0,71%</b>

Les ordres de service justifiant du montant de ces adaptations sont joints en annexe au présent avenant n° 1.

### **ARTICLE 4 – DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution reste inchangé.

### **ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

#### **Pour le titulaire du marché**

Pour Métalleries du Forez Ets Blanchet  
Le Président

#### **Pour Grand Chambéry**

Le Vice-Président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures

M. Jacques BLANCHET

\_\_\_\_\_

M. Michel DYEN

\_\_\_\_\_